TIMBRE COMMÉMORATIF DE LOUIS RIEL

Les Postes canadiennes émettront le 19 juin, un timbre commémoratif pour marquer le centième anniversaire du point culminant de la vie de Louis Riel, chef des Métis.

Riel est né en octobre 1844, à Saint-Boniface, Assiniboines (territoire qui devait devenir plus tard la province du Manitoba). Il se fit remarquer pour la première fois lorsque, au cours du soulèvement de la rivière Rouge de 1869-1870, il fut élu président du Conseil des Assiniboines, gouvemement provisoire qui fit entrer cette région dans la Confédération.



Riel fut élu député du district de Provencher aux Communes en 1873, puis en 1874. En 1875, on le bannit du Canada pour cinq ans. Mais en 1884, il revint des États-Unis pour diriger un autre mouvement de révolte contre le Gouvernement canadien. Cette révolte donna lieu à l'insurrection du Nord-Ouest de 1885, qui se termina par la défaite de Riel, à Batoche. Accusé de trahison, Riel subit son procès à Regina et fut condamné à la pendaison. Il mourut sur l'échafaud le 16 novembre 1885.

Le timbre de Louis Riel, dont les couleurs sont le rouge et le bleu et qui mesure 24 mm sur 40 mm, a été dessiné par l'artiste Reinhard Derreth, de Vancouver (Colombie-Britannique). La British American Bank Note Company, d'Ottawa, utilisera le procédé de la gravure en deux couleurs pour l'impression de ce timbre, qui sera tiré à trente-quatre millions d'exemplaires.

CESSATION DES REMBOURSEMENTS SUR LE PRIX DU SUCRE DES ANTILLES

Depuis le début de 1967, le Canada a effectué, directement aux Gouvernements des pays antillais, membres du Commonwealth, des paiements annuels égaux aux droits perçus sur les importations de sucre brut en provenance de ces pays. La valeur de ces remboursements s'est chiffrée, au cours des trois dernières années, par environ un million de dollars par année. Le Gouvernement canadien a décidé qu'il y aurait lieu de mettre fin à ces remboursements durant l'année 1970, mais en même temps il a fait savoir qu'il a l'intention d'offrir aux pays concernés la constitution d'un fonds spécial de cinq millions de dollars destiné au développement agricole.

Un nouvel Accord international sur le sucre, conclu avec la participation active du Canada, est entré en vigueur en 1969 et a eu pour effet de stabi-

liser à un niveau substantiellement plus élevé les prix du marché libre du sucre, au bénéfice des pays producteurs en général et, en particulier, des pays de la région des Antilles qui appartiennent au Commonwealth, Compte tenu de ces faits, le Gouvernement canadien a pensé que le fonds de développement agricole, dont il propose la création, constituerait un moyen approprié de venir en aide aux pays antillais membres du Commonwealth. Il est entendu que ce fonds spécial ne diminuerait en rien le programme régulier du Canada pour l'aide au développement de ces pays et que l'opportunité de reconduire ce fonds serait examinée, avant son épuisement, avec les pays intéressés en tenant compte des besoins et des objectifs en cause. Le Gouvernement canadien a déjà engagé des négociations avec les gouvernements intéressés en vue de la création de ce fonds.

CENTRE DE VILLÉGIATURE AU LAC LOUISE

Le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, le ministre fédéral représentant l'Alberta, M. H.A. Olson ainsi que le président de la société Village Lake Louise Limited, M. W.S. Robertson, ont annoncé conjointement, qu'un centre de villégiature, qui coûtera plusieurs millions de dollars et sera ouvert à longueur d'année, sera aménagé à proximité du lac Louise, dans le parc national de Banff.

La société en question appartient conjointement aux compagnies *Imperial Oil Limited*, de Toronto, et Lake Louise Lifts Limited, de la localité de Lac Louise

La conception des plans du village est déjà en cours; l'aménagement devrait être terminé en partie pour la fin de 1971 et le début de 1972. Sa mise en activité est prévue pour l'été de 1972.

Le projet s'appuie sur une étude approfondie qui permettra d'établir diverses installations d'accueil et différents services compatibles avec les valeurs propres et les objectifs des parcs nationaux. Le style architectural, les bâtiments et l'aménagement paysager se marieront à la majesté des Rocheuses. Le village, qui comptera toute une gamme d'installations d'accueil et de services, notamment des restaurants et des boutiques, formera une unité autonome. Son expansion ultérieure se fera selon un plan directeur et en fonction de la demande. Il existe déjà, à proximité de l'emplacement projeté, des parcs pour remorques et des terrains de camping exploités par le Service des parcs nationaux.

Un pavillon de l'Aventure sera aménagé dans l'ex-pavillon de l'Ontario à Terre des Hommes. Reflétant les trois aspects principaux du monde qui nous entoure, la terre, la mer et l'espace, le pavillon traitera surtout des moyens de transport utilisés par les explorateurs, des méthodes de survie, des vêtements spéciaux et des armes utilisées.